



## Conseil Municipal du 26 septembre 2024

*Vigneux-sur-Seine*

DEPARTEMENT  
DE L'ESSONNE

—  
Arrondissement  
d'ÉVRY

—  
Canton  
de VIGNEUX-SUR-SEINE

Extrait du registre des  
**Délibérations**

—  
**n° 24.203**

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Composant le Conseil : 39  
En exercice : 39  
Présents : 24  
Représentés : 13  
Excusés : 1  
Absents : 1

**Objet : Modification de la charte du Conseil Municipal des jeunes**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué le dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 19 h 00 et fait l'appel nominal.

**PRÉSENTS :**

Thomas CHAZAL, Maire,  
Colette KOEBERLE, Monique BAILLOT, Michelle LEROY, Leïla SAÏD<sup>1</sup>, Patrick DUBOIS, Sophie MINE, Dominique DEVERNOIS, Bachir CHEKINI, Samia LEMTAÏ, Norman CHARLES, Adjoints.  
Elisabeth LEGRADE, René REAL, Fernando PEREIRA, Christina PEDRI, Virginia VITALINO, Faten BENHAMED, Fanny KARANI, Florian GOURMELON, Samia CARTIER, Nicolas ALLEOS, Benjamin DONEKOGLU, Patrice ALLIO, Bouchra KHIAR, Conseillers municipaux.

**REPRÉSENTÉS :**

Fouad SARI	par Norman CHARLES
Joël GRUERE	par Monique BAILLOT
Florent PECASSOU	par Michelle LEROY
Marième GADIO	par Leïla SAÏD
Alain GALLET	par Fernando PEREIRA
Jeannette LECOQ	par René REAL
Gabin ABENA	par Christina PEDRI
Valérie HOULLIER	par Elisabeth LEGRADE
Djamila RAMIREZ	par Samia LEMTAÏ
Frank GUEX	par Florian GOURMELON
Sophiane TERCHOUNE	par Nicolas ALLEOS
Julia ALFONSO	par Benjamin DONEKOGLU
Julie OZENNE	par Patrice ALLIO.

**EXCUSÉE**

Maryline VIARD

**ABSENT :**

Sylvain ALLIROT.

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Monsieur Florian GOURMELON est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

---

<sup>1</sup> Arrivée à 19 h 15, avant que ne s'engagent les débats.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°23 206, du 26 septembre 2023, portant création du Conseil Municipal des Jeunes et approbation de sa charte ;

Vu l'examen de la présente délibération par la Commission municipale « Ressources », réunie le 17 septembre 2024 ;

Considérant que la mise en place du premier CMJ, en novembre 2023, s'est inscrite dans une dynamique citoyenne, où la participation des jeunes à la vie démocratique de la commune a pris toute sa place ;

Considérant qu'à la suite de cette première année de fonctionnement, il apparaît nécessaire d'apporter quelques modifications et ajustements à la charte portant sur l'organisation du Conseil Municipal des Jeunes, qui permettront d'optimiser et de renforcer son fonctionnement ;

Considérant, que deux années de mandat, permettront de disposer de plus de temps, pour mettre en œuvre le concept du CMJ avec les jeunes élus.

Considérant que pour apporter des réponses concrètes à l'amélioration de cette instance, il est proposé une refonte de la charte avec les modifications suivantes :

- La durée du mandat serait de deux années, au lieu d'un an. Cette année supplémentaire permettrait de disposer de plus de temps, pour mettre en œuvre le concept du CMJ avec les jeunes élus.
- Le nombre d'ateliers passerait d'un par mois, à deux par mois, pour permettre aux jeunes élus de travailler de façon plus approfondie sur les sujets qu'ils souhaitent porter pendant la durée de leur mandat ;
- Le nombre d'élus, fixé à 16 initialement, serait porté à 12, pour une meilleure gestion du groupe en termes d'encadrement lors des ateliers et des sorties.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**À L'UNANIMITÉ,**

**Article 1 -** APPROUVE la nouvelle charte de fonctionnement du Conseil municipal des jeunes, telle qu'annexée à la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance  
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire  
Thomas CHAZAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219106572-20240926-24-203-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2024

Signé numériquement le 27/09/2024



Th. Chazal